

**Face à l'absence de dialogue apaisé et sincère,**  
**la CGT SPIP 31/09 ne participera plus aux CSA.**

Depuis maintenant 3 ans, la CGT SPIP 31/09, forte du soutien de ses électeurs, siège seule au CSA du SPIP 31/09.

3 années durant lesquelles les portes ont parfois claqué, le ton est monté,

3 années durant lesquelles les sarcasmes, le manque de considération et le mépris ont été souvent les seules réponses.

3 années durant lesquelles la CGT SPIP 31/09 a été force de proposition pour trouver des solutions pour maintenir cette communication essentielle afin de garder un lien entre l'équipe de direction et les agents sur les terrains.

3 années durant lesquelles la CGT SPIP 31/09 n'a pu que constater les souffrances récurrentes de certains sites et des différents personnels qui œuvrent au SPIP 31/09.

3 années durant lesquelles la CGT SPIP 31/09 a bataillé sans relâche pour que le mal-être des agents soit pris en compte en prônant la création d'un groupe de travail sur les Risques Psycho-Sociaux.

3 années durant lesquelles la CGT SPIP 31/09 a accompagné les agents convoqués par la direction pour des remontrances et demandes d'explication.

**Le dernier CSA du 4 décembre 2025 nous a montré que le dialogue social était un vain mot dans l'esprit de notre hiérarchie qui ne fonctionne qu'en mode descendant.**

Les 3 heures de discussions concernant l'application de la circulaire sur le télétravail ont donné lieu à un relevé de conclusions vide de toute substance, les demandes du terrain ne sont pas prises en compte. Pire, dans un mail adressé à l'ensemble des agents, la Direction laisse croire que la CGT SPIP 31/09 a validé les propositions.

Les conséquences de cela : une note interne du 03/02/2026, **non votée en CSA** qui fait fi de la note ministérielle de février 2024, qui est un net recul pour les droits des agents, qui se base sur des considérations plus ou moins subjectives, qui ne pose aucun principe pour les agents à temps partiel, qui réduit les droits des personnes ayant une préconisation du médecin du travail, à du télétravail pour 6 mois au lieu d'un an, qui laisse

ouvert la possibilité d'attribuer deux jours de télétravail au bon vouloir de la hiérarchie comme récompense ou sanction.

**Dès lors, la CGT SPIP 31/09 ne souhaite plus être associée à cette instance vidée de sens.**

Fort du constat que nos paroles n'ont pas de valeur pour notre direction, nous préférons garder notre énergie pour accomplir nos missions auprès des PPSMJ et continuer de lutter par tous les moyens pour défendre les droits des agents et les missions qui sont les nôtres.

**Les représentants élus de la CGT SPIP 31/09, titulaires et suppléants, au CSA,  
décident de présenter leur démission.**